



Assemblée générale

Distr. limitée
14 février 2023
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixantième session
Vienne, 6-17 février 2023

Projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau, à sa soixantième session, son groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
2. Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales s'est réuni du 7 au 15 février 2023, sous la présidence de Umamaheswaran R. (Inde).
3. Le Groupe de travail a noté que, outre les séances qu'il avait tenues en bénéficiant de services d'interprétation pendant la session en cours, il avait également tenu de longues consultations informelles en marge de la session.
4. Le Groupe de travail a rappelé qu'il avait également tenu des consultations informelles selon des modalités hybrides, du 15 au 17 novembre 2022.
5. Le Groupe de travail était saisi des documents énumérés au paragraphe [...] du rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa soixantième session.
6. Le Groupe de travail a noté qu'il fallait qu'il structure ses travaux en accordant une importance égale et un temps équitable à chacun des éléments de son mandat ([A/AC.105/1258](#), annexe II, appendice, par. 4 et 6).
7. Le Groupe de travail a demandé à sa présidence de s'organiser avec la présidence du Comité et le secrétariat et de prendre les dispositions nécessaires pour lui permettre de se réunir pendant la soixante-sixième session du Comité, en juin 2023, en utilisant les services d'interprétation disponibles.
8. Le Groupe de travail a rappelé que, conformément à son plan de travail pluriannuel ([A/AC.105/1258](#), annexe II, appendice), il devait organiser, dans la limite des ressources existantes, un atelier en marge de la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2024, dont l'ordre du jour serait défini en 2023, sur les points visés aux paragraphes 4 et 6 de son mandat, de ses méthodes de travail et de son plan de travail, et auquel contribueraient des organisations gouvernementales nationales, des organisations intergouvernementales internationales, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et les milieux universitaires. À cet égard, il a convenu que l'atelier viserait à sensibiliser à la viabilité à long terme des activités spatiales et à soutenir le renforcement des



capacités, et qu'il serait également l'occasion de recueillir les vues d'entités qui, normalement, ne participaient peut-être pas directement à ses travaux.

9. Le Groupe de travail a demandé que la durée totale du créneau normalement alloué à la tenue d'un colloque avec l'industrie pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique soit allouée, à la soixante et unième session du Sous-Comité, en 2024, à la tenue de l'atelier susmentionné. Cela permettrait à cet atelier de bénéficier de services d'interprétation.

10. Le Groupe de travail a convenu que ses membres seraient invités à envoyer à la présidence et au secrétariat des idées de sujets pour l'atelier, qu'il pourrait lui-même examiner lorsqu'il se réunirait à la soixante-sixième session du Comité, en juin 2023.

11. Le Groupe de travail a convenu que ses membres seraient invités à désigner, bien en amont de la soixante et unième session du Sous-Comité, des orateurs et oratrices ou des intervenantes et intervenants pour l'atelier, ces candidatures devant être envoyées à la présidence et au secrétariat au plus tard le 9 octobre 2023.

12. Le Groupe de travail a convenu que la présidence, avec le concours du secrétariat, utiliserait ces candidatures pour élaborer le programme définitif de l'atelier, en tenant compte de la diversité des points de vue et en respectant, dans le choix des orateurs et oratrices et des intervenantes et intervenants, le principe d'une représentation équilibrée sur le plan à la fois de l'origine géographique et du genre.

13. Le Groupe de travail a convenu que les points de vue exprimés au cours de l'atelier seraient considérés comme ceux des intervenantes et intervenants et des autres personnes y participant et non comme des positions officielles des États, et il a noté que l'atelier offrirait également l'occasion d'élargir ses réseaux.

14. Le Groupe de travail a convenu que, pour utiliser au mieux le temps qui leur était imparti, les intervenantes et intervenants seraient priés d'établir de courts résumés sur le sujet sur lequel ils avaient été invités à s'exprimer, et de les diffuser en amont de l'atelier. L'objectif était de faire en sorte que les exposés soient brefs, afin que la priorité puisse être donnée à des échanges actifs, notamment aux séances de questions-réponses.

15. Le Groupe de travail a convenu que, s'il y avait trop de candidatures d'orateurs et oratrices ou d'intervenantes et intervenants par rapport au temps imparti pour les interventions, celles et ceux qui ne se verraient pas attribuer un rôle officiel d'orateur ou oratrice ou de présentateur ou présentatrice pourraient néanmoins assister à l'atelier et prendre part aux débats interactifs. On les inviterait également à envoyer des contributions écrites, que l'on diffuserait auprès des membres du Groupe de travail, qui les examineraient et les feraient éventuellement figurer dans le rapport sur les travaux de l'atelier.

16. Le Groupe de travail a prié le Sous-Comité de demander au Bureau des affaires spatiales d'envisager de financer le déplacement à Vienne de participantes et participants prenant part à l'atelier en personne, en particulier de celles et ceux qui provenaient de pays en développement, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires.

17. Le Groupe de travail a convenu que, étant donné que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique communiquaient de plus en plus d'informations et de points de vue sur les éléments de son mandat (A/AC.105/1258, annexe II, appendice, par. 4 et 6), il serait utile de disposer d'un registre à code source ouvert de ces informations, qui soit facilement accessible et consultable et qui pourrait servir d'outil pour renforcer la transparence, la confiance et les capacités.

18. À cet égard, le Groupe de travail a prié le Sous-Comité de demander au Bureau des affaires spatiales de mettre au point un tel registre et de l'héberger sur un site Web du Bureau, dans la limite des ressources existantes ou à l'aide de contributions extrabudgétaires, en le dotant de fonctions de recherche et de filtrage afin que les

utilisateurs et utilisatrices puissent trouver facilement le contenu recherché, par exemple, par ligne directrice.

19. Le Groupe de travail a invité les États et les organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à verser des contributions volontaires pour financer ce registre. Les entités privées et autres entités non gouvernementales pourraient également envoyer des communications, sous la supervision de l'État concerné.

20. Le Groupe de travail a convenu que les contributions écrites ou orales au registre devaient être consignées telles qu'elles avaient été communiquées. Le Bureau des affaires spatiales recueillerait ces communications et les mettrait à disposition dans le registre dans leur forme et leur langue originales.

21. Le Groupe de travail a demandé que les communications courtes ou les versions courtes de communications (c'est-à-dire les textes ne dépassant pas trois pages par communication) continuent d'être traduites, par l'intermédiaire du secrétariat, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

22. Le [...] février 2023, le Groupe de travail a examiné et adopté le présent rapport.
